



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4048

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V14 et V25 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le
Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4048**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V14 et V25 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues dans le plan local d'urbanisme.

La réalisation de cette voirie a pour objectif de permettre le contournement de la commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie des riverains de la route départementale 307.

En effet, le tour de ville est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement les voies du centre de Saint Fons. En conséquence, les voies centrales (Gabriel Péri/Jean Jaurès et Plasse/Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et des aménagements cyclables.

Par délibération n° 2010-1689 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires au projet pour un montant de 2 000 000 € TTC à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2010-1688 du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, en a défini les objectifs et les modalités. La concertation s'est déroulée du 11 octobre au 19 novembre 2010. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération n° 2011-2004 du conseil du 7 février 2011.

Par délibération n° 2012-2727 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle, comprenant également la démolition du bien existant pour un montant de 600 000 € TTC à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2013-3459 du 14 janvier 2013 et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2012, le Conseil de communauté a prononcé la déclaration de projet et décidé la poursuite de l'opération.

Par délibération n° 2013-3498 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour les travaux de la partie nord pour un montant en dépenses de 2 636 000 € TTC à la charge du budget principal, 153 000 € TTC à la charge du budget annexe des eaux et 209 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement ainsi qu'une recette de 25 073,58 € à la charge du budget annexe des eaux correspondant à la récupération de la TVA auprès du délégataire.

Les travaux de la partie nord nécessitent le réaménagement du carrefour rue de la République/rue Mathieu Dussurgey/avenue Jean Jaurès (RD 307).

Il apparaît que ce carrefour est constitué de quatre branches : 2 branches sont de domanialité départementale (avenue Jean Jaurès-RD 307) et 2 branches sont de domanialité communautaire (rue de la République et rue Mathieu Dussurgey).

Ce projet relève simultanément de la compétence de 2 maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres de l'opération, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques et de calendrier, le Département et la Communauté urbaine ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique en application de l'article 2-II de ladite loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée.

C'est ainsi que cette opération est réalisée par la Communauté urbaine-direction de la Voirie.

Le financement des travaux de voirie intervient au prorata de la domanialité des branches du carrefour. Le montant des travaux est estimé à 374 348 € TTC et la participation du Département du Rhône s'établit à 50 % de ce montant, soit 187 174 € TTC. La contribution du Département pourra être ajustée pour tenir compte de la dépense réelle de la Communauté urbaine pour la partie de travaux situés sur son domaine.

Les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine pour réaliser cette opération et les règles de financement par le Département du Rhône sont précisées par la convention de maîtrise d'ouvrage unique ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône pour l'aménagement du carrefour rue de la République/rue Mathieu Dussurgey/avenue Jean Jaurès (RD 307) à Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 187 174 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 187 174 € en 2015 sur l'opération n° 0P09O2209.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 236 000 € TTC en dépenses et 187 174 € en recettes au budget principal et 153 000 € TTC en dépenses au budget annexe des eaux et 209 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

La TVA versée en supplément de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en recettes et en dépenses de 25 073,58 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.